Section 0. Avis d'appel d'offres

ANAN AGENCE NATIONALE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Nom de l'Autorité contractante : Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN)

Objet : Sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord-cadre triennal à bon de commande)

Référence SIGMAP : S_PAS_104292

Avis : AAOI n°...007...PR/ANAN/DG/DAF/PRMP/A-PRMP du ...04.../...04.../2025

Identification de la procédure : Appel d'offres ouvert international

1.) Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) publié sur le portail web des marchés publics le 21 février 2025, version 1.

2.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds l'Etat, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la sélection des opérateurs pour la gestion des cantines scolaires (accord-cadre triennal à émission de bons de commande).

3.) L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

- Les opérateurs des cantines scolaires sont des prestataires recrutés par l'ANAN pour apporter aux écoles et aux communautés un appui opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire. A ce titre, ils sont chargés des missions ci-après :

BON A LANCER

- Apporter des conseils et un appui technique de sorte à assurer un bon déroulement des opérations de gestion des cantines scolaires en interaction directe avec les écoles, les communautés et les autorités locales (planification des menus, préparation et distribution des repas, bon fonctionnement des comités de gestion de cantine et supervision des activités des animateurs des cantines, y compris les cuisinières, suivi rigoureux des opérations quotidiennes pour assurer le respect des normes et procédures convenues).

- Mettre en œuvre des activités d'intermédiation sociale par le renforcement des capacités des communautés pour qu'elles puissent, à moyen terme, s'approprier et gérer de manière efficace et autonome les cantines et les activités connexes.

- Contrôler la réalité des livraisons de vivres dans les magasins des écoles et la correcte exécution des plans d'allocation.

- Superviser la réalisation par le comité de gestion de la cantine scolaire d'un inventaires hebdomadaires et mensuels des vivres entreposés au magasin de l'école.

BON A LANCER !

- Assurer, au quotidien, la collecte des données et, à travers le système d'information de l'agence, la mise à disposition d'informations sur la mise en œuvre du programme **(toute anomalie constatée par rapport aux normes de consommation des vivres et par rapport à la situation des stocks devra être systématiquement justifiée et faire l'objet d'investigation en vue de la prise de mesures correctrices).**

- Produire des rapports mensuels, trimestriels et annuels de gestion des cantines scolaires pour assurer la transparence et l'efficacité des opérations.

Les services sont répartis en vingt (20) lots comme suit :

N° Lot	Dénomination du Lot	Départements	Communes	Nombre d'écoles
1	Ouémé I	Ouémé	Adjohoun, Bonou, Akpro-Missérété, Dangbo	206
2	Ouémé II	Ouémé	Aguégués, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Adjarra, Avrankou	201
3	Plateau	Plateau I	Adja Ouèrè, Kétou	206
4	Plateau	Plateau II	Pobè, Sakété, Ifangni	198
5	Atlantique I	Atlantique	Allada, Zè, Toffo, Tori Bossito	307
6	Atlantique II	Atlantique	Abomey-Calavi, Kpomassè, Ouidah, Sô-Ava, et Cotonou	264
7	Mono	Mono	Athiémé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé, Lokossa	378
8	Couffo	Couffo	Aplahoué, Klouékanmè, Lalo	237
9	Couffo	Couffo	Dogbo, Djakotomey, Toviklin	208
10	Zou I	Zou	Abomey, Bohicon, Za-Kpota, Zogbodomey, Agbangnizoun	229
11	Zou II	Zou	Ouinhi, Covè, Djidja, Zagnanado	330
12	Collines I	Collines	Dassa-Zoumè, Savalou, Bantè,	273
13	Collines II	Collines	Glazoué, Savè, Ouèssè	238
14	Atacora I	Atacora	Matéri, Cobly, Boukoumbé, Natitingou	323
15	Atacora II	Atacora	Kérou, Kouandé, Péhunco, Toucountouna, Tanguiéta	307
16	Donga I	Donga	Djougou, Ouaké	246
17	Donga II	Donga	Bassila, Copargo	173
18	Borgou I	Borgou	Bembèrèkè, Kalalé, Nikki, Sinendé	278
19	Borgou II	Borgou	N'dali, Parakou, Pèrèrè, Tchaourou,	339
20	Alibori	Alibori	Karimama, Kandi, Gogounou Banikoara, Malanville, Ségbana	354
TOTAL				**5295**

BON A LANCER

Chaque lot aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de trois (03) ans maximum non renouvelable, avec le prestataire qui serait sélectionné. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans chaque bon de commande.Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire à la fois, on lui attribuera le (s) lot (s) sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

En cas d'égalité des montants des offres de plusieurs candidats, le marché pour le lot concerné sera attribué à l'ONG qui aura fourni le plus d'expériences spécifiques.

4.) La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5.) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) ou son secrétariat; email : achat.anan@presidence.bj , et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2ème rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB Cotonou, Bénin de : 08 heures à 12 heures 30 minutes heure locale (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

6.) Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- ✓ Être une organisation non gouvernementale (ONG) exerçant dans l'un des domaines suivants : soutien des projets des communautés visant un développement intégré, renforcement de capacité pour un changement de comportement, intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en mobilisation sociale, planification et suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire), vulgarisation et accompagnement, justifié par les statuts ou récépissé de déclaration ;
- ✓ Pour chaque lot, avoir effectivement exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant, au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et celle en cours (2025), au moins un (01) marché de gestion des projets de développement, d'éducation, de mobilisation ou d'intermédiation sociale, d'un montant minimum par marché (F.CFA, hors taxes) fixé par lot dans le tableau comme suit : BON A LANCER !

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Cent cinquante-deux millions cinq cent soixante-dix mille cent soixante	152 570 160
02	Ouémé II	Cent quarante-neuf millions deux cent soixante-sept mille deux cent trente-cinq	149 267 235
03	Plateau	Cent vingt millions huit cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingts	120 829 680
04	Plateau	Cent dix-sept millions quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix	117 088 590
05	Atlantique I	Cent soixante-et-un millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-cinq	161 974 035
06	Atlantique II	Cent cinquante-trois millions cent quatre-vingt mille huit cent quarante	153 180 840
07	Mono	Cent quatre-vingt-seize millions trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix	196 350 990
08	Couffo	Cent trente-quatre millions huit cent soixante-douze mille neuf cent trente-cinq	134 872 935
09	Couffo	Cent quinze millions quatre cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix	115 443 890

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
10	Zou I	Cent trente-et-un millions deux cent vingt mille quatre cent trente-cinq	131 220 435
11	Zou II	Cent soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-six mille cinq cents	178 546 500
12	Collines I	Cent cinquante-deux millions deux cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-quinze	152 214 795
13	Collines II	Cent trente-six millions trois cent quarante-quatre mille deux cent soixante-dix	136 344 270
14	Atacora I	Cent quatre-vingts millions sept cent cinquante-sept mille sept cent soixante	180 757 760
15	Atacora II	Cent soixante-treize millions trois cent huit mille six cent soixante-dix	173 308 670
16	Donga I	Cent quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante-cinq	144 387 155
17	Donga II	Cent neuf millions trois cent quarante-deux mille sept cent soixante	109 342 760
18	Borgou I	Cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-trois	159 481 083
19	Borgou II	Cent quatre-vingt-huit millions quatre cent deux mille six cents	188 402 600
20	Alibori	Cent quatre-vingt-quinze millions deux cent soixante-trois mille soixante-quinze	195 263 075

Justifié par les copies légalisées d'attestations de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception, assortis des contrats (page de garde, de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administrations publiques, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

BON A LANCER !

- Disposer par lot, d'un personnel clé dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification.

- Disposer par lot, des moyens matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.

Exigences financières :

- Avoir mobilisé au cours des années (2021, 2022 et 2023) des ressources financières moyennes au moins égales aux montants fixés pour chaque lot dans le tableau comme suit BON A LANCER

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Trois cent cinq millions cent quarante mille trois cent vingt	305 140 320
02	Ouémé II	Deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent soixante-dix	298 534 470
03	Plateau	Deux cent quarante et un millions six cent cinquante-neuf mille trois cent soixante	241 659 360
04	Plateau	Deux cent trente-quatre millions cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingts	234 177 180
05	Atlantique I	Trois cent vingt-trois millions neuf cent quarante-huit mille soixante-dix	323 948 070
06	Atlantique II	Trois cent six millions trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingts	306 361 680
07	Mono	Trois cent quatre-vingt-douze millions sept cent un mille neuf cent quatre-vingts	392 701 980
08	Couffo	Deux cent soixante-neuf millions sept cent quarante-cinq mille huit cent soixante-dix	269 745 870
09	Couffo	Deux cent trente millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingts	230 887 780
10	Zou I	Deux cent soixante-deux millions quatre cent quarante mille huit cent soixante-dix	262 440 870
11	Zou II	Trois cent cinquante-sept millions quatre-vingt-treize mille	357 093 000
12	Collines I	Trois cent quatre millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix	304 429 590
13	Collines II	Deux cent soixante-douze millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante	272 688 540
14	Atacora I	Trois cent soixante et un millions cinq cent quinze mille cinq cent vingt	361 515 520
15	Atacora II	Trois cent quarante-six millions six cent dix-sept mille trois cent quarante	346 617 340

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
16	Donga I	Deux cent quatre-vingt-huit millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent dix	288 774 310
17	Donga II	Deux cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent vingt	218 685 520
18	Borgou I	Trois cent dix-huit millions neuf cent soixante-deux mille cent soixante-cinq	318 962 165
19	Borgou II	Trois cent soixante-seize millions huit cent cinq mille deux cents	376 805 200
20	Alibori	Trois cent quatre-vingt-dix millions cinq cent vingt-six mille cent cinquante	390 526 150

Les ressources financières moyennes mobilisées devront être justifiées par les rapports annuels narratifs financiers fournis dans la forme prescrite par la règlementation en vigueur ;

BON A LANCER

Pour être attributaire de plusieurs lots, les ressources financières moyennes mobilisées devront être au moins égal à la somme des ressources mobilisées correspondant aux lots pour lesquels, le soumissionnaire est présumé attributaire ;

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Seize millions neuf cent cinquante-deux mille deux cent quarante	16 952 240
02	Ouémé II	Seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-huit	16 585 248
03	Plateau	Treize millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent vingt	13 425 520
04	Plateau	Treize millions neuf mille huit cent quarante-trois	13 009 843
05	Atlantique I	Dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quinze	17 997 115
06	Atlantique II	Dix-sept millions vingt mille quatre-vingt-treize	17 020 093

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
07	Mono	Vingt et un millions huit cent seize mille sept cent soixante-dix-sept	21 816 777
08	Couffo	Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-deux	14 985 882
09	Couffo	Douze millions huit cent vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf	12 827 099
10	Zou I	Quatorze millions cinq cent quatre-vingt mille quarante-huit	14 580 048
11	Zou II	Dix-neuf millions huit cent trente-huit mille cinq cents	19 838 500
12	Collines I	Seize millions neuf cent douze mille sept cent cinquante-cinq	16 912 755
13	Collines II	Quinze millions cent quarante-neuf mille trois cent soixante-trois	15 149 363
14	Atacora I	Vingt millions quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-seize	20 084 196
15	Atacora II	Dix-neuf millions deux cent cinquante-six mille cinq cent dix-neuf	19 256 519
16	Donga I	Seize millions quarante-trois mille dix-sept	16 043 017
17	Donga II	Douze millions cent quarante neuf mille cent quatre-vingt-seize	12 149 196
18	Borgou I	Dix-sept millions sept cent vingt mille cent vingt	17 720 120
19	Borgou II	Vingt millions neuf cent trente-trois mille six cent vingt-deux	20 933 622
20	Alibori	Vingt et un millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept	21 695 897

NB : Les deux exigences financières liées au chiffre d'affaires annuel (CAAM) et à la production de l'attestation de capacité financière ne sont pas cumulables.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

BON A LANCER

- Être une organisation non gouvernementale (ONG) exerçant dans l'un des domaines suivants : soutien des projets des communautés visant un développement intégré, renforcement de capacité pour un changement de comportement, intermédiation sociale, gestion de projet d'éducation et en

mobilisation sociale, planification et suivi de la mise en œuvre des projets/programmes de développement (préférentiellement d'alimentation scolaire), vulgarisation et accompagnement, justifié par les statuts ou récépissé de déclaration ;

- Disposer par lot, d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 des Critères de qualification de la Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification.
- Disposer par lot, des moyens matériels conformes à ceux indiqués au point 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.

Exigences financières :

BON A LANCER

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit, justifiée pour chaque lot par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin, à hauteur de :

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Seize millions neuf cent cinquante-deux mille deux cent quarante	16 952 240
02	Ouémé II	Seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-huit	16 585 248
03	Plateau	Treize millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent vingt	13 425 520
04	Plateau	Treize millions neuf mille huit cent quarante-trois	13 009 843
05	Atlantique I	Dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quinze	17 997 115
06	Atlantique II	Dix-sept millions vingt mille quatre-vingt-treize	17 020 093
07	Mono	Vingt et un millions huit cent seize mille sept cent soixante-dix-sept	21 816 777
08	Couffo	Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-deux	14 985 882
09	Couffo	Douze millions huit cent vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf	12 827 099
10	Zou I	Quatorze millions cinq cent quatre-vingt mille quarante-huit	14 580 048

Lots	Nom du lot	Montants	
		En lettres	En chiffres
11	Zou II	Dix-neuf millions huit cent trente-huit mille cinq cents	19 838 500
12	Collines I	Seize millions neuf cent douze mille sept cent cinquante-cinq	16 912 755
13	Collines II	Quinze millions cent quarante-neuf mille trois cent soixante-trois	15 149 363
14	Atacora I	Vingt millions quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-seize	20 084 196
15	Atacora II	Dix-neuf millions deux cent cinquante-six mille cinq cent dix-neuf	19 256 519
16	Donga I	Seize millions quarante-trois mille dix-sept	16 043 017
17	Donga II	Douze millions cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize	12 149 196
18	Borgou I	Dix-sept millions sept cent vingt mille cent vingt	17 720 120
19	Borgou II	Vingt millions neuf cent trente-trois mille six cent vingt-deux	20 933 622
20	Alibori	Vingt et un millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept	21 695 897

BON A LANCER

- Produire pour chaque lot, une attestation d'assurance des risques professionnels qui doit indiquer l'objet du lot et dont le montant doit couvrir le montant prévisionnel du lot considéré + la franchise d'assurance ;

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Trois cent trente-cinq millions six cent cinquante-quatre mille trois cent cinquante-deux	335 654 352
02	Ouémé II	Trois cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent dix-sept	328 387 917
03	Plateau	Deux cent soixante-cinq millions huit cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize	265 825 296
04	Plateau	Deux cent cinquante-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit	257 594 898
05	Atlantique I	Trois cent cinquante-six millions trois cent quarante-deux mille huit cent soixante-dix-sept	356 342 877

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
06	Atlantique II	Trois cent trente-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante-huit	336 997 848
07	Mono	Quatre cent trente et un millions neuf cent soixante-douze mille cent soixante-dix-huit	431 972 178
08	Couffo	Deux cent quatre-vingt-seize millions sept cent vingt mille quatre cent cinquante-sept	296 720 457
09	Couffo	Deux cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-seize mille cinq cent cinquante-huit	253 976 558
10	Zou I	Deux cent quatre-vingt-huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent cinquante-sept	288 684 957
11	Zou II	Trois cent quatre-vingt-douze millions huit cent deux mille trois cents	392 802 300
12	Collines I	Trois cent trente-quatre millions huit cent soixante-douze mille cinq cent quarante-neuf	334 872 549
13	Collines II	Deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze	299 957 394
14	Atacora I	Trois cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-sept mille soixante-douze	397 667 072
15	Atacora II	Trois cent quatre-vingt-un millions deux cent soixante-dix-neuf mille soixante-quatorze	381 279 074
16	Donga I	Trois cent dix-sept millions six cent cinquante et un mille sept cent quarante et un	317 651 741
17	Donga II	Deux cent quarante millions cinq cent cinquante-quatre mille soixante-douze	240 554 072
18	Borgou I	Trois cent cinquante millions huit cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-deux	350 858 382
19	Borgou II	Quatre cent quatorze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt	414 485 720
20	Alibori	Quatre cent vingt-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-cinq	429 578 765

NB : les exigences financières liées à la production de l'attestation de capacité financière et de l'attestation d'assurance de risques professionnels sont cumulables.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées (Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification et Annexe A-3 : Pièces nécessaires pour l'examen de la qualification).

BON A LANCER !

7.) Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trois (03) ans pour chaque lot. Le délai d'exécution des prestations sera indiqué dans chaque bon de commande.

8.) Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 11...../...04...../2025. Le dossier d'appel d'offres **en version papier** ou **version électronique** sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2ème rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

BON A LANCER

9.) Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques par lot à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB accessible et lisible sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2ème rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin, au plus tard le 12...../...05...../2025 à 10 heures (heure locale « GMT+1 »). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10.) Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : salle de réunion, 1er étage de l'immeuble TOP SPORT, quartier Awanlèko, 2ème rue à droite après le carrefour de la pharmacie Camp Guézo en allant au carrefour SONEB, Cotonou, Bénin, le 12...../...05...../2025 à 10H30 min heure locale (GMT+1).

11.) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant fixé par lot comme mentionné dans le tableau : BON A LANCER

Lots	Départements	Montants	
		En lettres	En chiffres
01	Ouémé I	Trois millions cinquante et un mille quatre cent trois	3 051 403
02	Ouémé II	Deux millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq	2 985 345
03	Plateau	Deux millions quatre cent seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze	2 416 594
04	Plateau	Deux millions trois cent quarante et un mille sept cent soixante-douze	2 341 772
05	Atlantique I	Trois millions deux cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-un	3 239 481
06	Atlantique II	Trois millions soixante-trois mille six cent dix-sept	3 063 617
07	Mono	Trois millions neuf cent vingt-sept mille vingt	3 927 020
08	Couffo	Deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-neuf	2 697 459
09	Couffo	Deux millions trois cent huit mille huit cent soixante-dix-huit	2 308 878
10	Zou I	Deux millions six cent vingt-quatre mille quatre cent neuf	2 624 409
11	Zou II	Trois millions cinq cent soixante-dix mille neuf cent trente	3 570 930
12	Collines I	Trois millions quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize	3 044 296
13	Collines II	Deux millions sept cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-cinq	2 726 885
14	Atacora I	Trois millions six cent quinze mille cent cinquante-cinq	3 615 155
15	Atacora II	Trois millions quatre cent soixante-six mille cent soixante-treize	3 466 173
16	Donga I	Deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-trois	2 887 743
17	Donga II	Deux millions cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-cinq	2 186 855
18	Borgou I	Trois millions cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-deux	3 189 622
19	Borgou II	Trois millions sept cent soixante-huit mille cinquante-deux	3 768 052
20	Alibori	Trois millions neuf cent cinq mille deux cent soixante-deux	3 905 262

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises (loi n° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin), la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12.) Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13.) Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

BON A LANCER

AGENCE NATIONALE DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION
Personne Responsable des Marchés Publics

Cotonou le, 04/04/2025

Yves BOGNINOU TOUKO
Personne Responsable des Marchés Publics